

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-ET-UN MAI

DEUX MILLE VINGT-QUATRE

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du quinze mai s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Corinne ARNAUD, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Marjorie PONZO, Dany RABILLER, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINÉAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 6
Excusés : 2

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GUILLET

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Philippe CLAUTOUR,
Jean-Marc COUTON donne pouvoir à Jean-Pierre GUILLET,
Cédric GRELLIER donne pouvoir à Noël DANIEAU,
Françoise MORNET donne pouvoir à Roland URBANEK,
Isabelle PIFFETEAU-GASTON donne pouvoir Marcelle TRAINÉAU,
Jacqueline ROCHER donne pouvoir Franck ROY.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD.

Ordre du jour :

- I. Désignation du secrétaire de séance ;
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 ;
- III. Présentation des rapports d'activités des commissions ;
- IV. Dossiers pour délibération :
 1. Lotissement Le Pré du Bois – Cession de la parcelle BL 18 au budget principal
 2. Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Rénovation énergétique
 3. Réhabilitation sans tranchées de réseaux d'assainissement des eaux usées - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle
- V. Liste des décisions du maire du 17/04/2024 au 14/05/2024, en application des articles L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Pierre GUILLET est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2024

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune suite à son approbation.

III. PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

1- COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ Activités de la commission

- Festival JAZZ'inate du 24 au 26 mai ;
- Fête de la musique le vendredi 21 juin ;
- Exposition Artgésinate sur le thème : « Mouvement » à partir du 11 juin à l'office du tourisme.

☐ Activités des associations

- Danse la Fraternelle : présentation des travaux des élèves : 15 et 16 juin salle des Quatre Rondes.
- Théâtre : présentation des travaux des élèves : 14 et 15 juin au Cin'étoile.

☐ Autres actions culturelles

Concert de Chimène Badi : les 30 et 31 mai.

☐ AGENDA

- **Mercredi 22 mai à 17h30** : groupe de travail salon d'automne.
- **Mardi 28 mai à 19 h** : réunion de préparation de la fête de la musique avec les différents partenaires.
- **Lundi 3 juin à 17h30** en mairie : préparation du concert avec les enseignants par les enfants des écoles pour la fête de la musique.
- **Lundi 23 juin à 17h30** en mairie : réunion avec les enseignants sur le thème du Salon d'Automne 2024.

2- COMMISSION AGRICULTURE ET MILIEU RURAL

☐ Étude diagnostique du fonctionnement et schéma directeur du système des eaux pluviales

Le mercredi 15 mai, a eu lieu une réunion de travail sur la phase 1 de l'étude diagnostique du fonctionnement et schéma directeur du système des eaux pluviales. Cette phase 1 devrait être finalisée en juin.

☐ Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de 15 000 EH

Le jeudi 16 mai une réunion a eu lieu en mairie pour la présentation des études d'avant-projet (AVP) du maître d'œuvre. Plusieurs scénarios ont été évoqués.

☐ AGENDA

- **Mercredi 22 mai à 10h** en mairie : réunion du Comité consultatif agriculture et milieu rural.

3- COMMISSION ENFANCE – JEUNESSE – CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATIONS

☐ Périscolaire

- Louis Buton :

L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire de Louis Buton proposera un Périsc'olympiade cette année. Des jeux en bois réservés auprès de la ludothèque seront proposés aux enfants ce jour-là. Le Conseil des sages a répondu favorablement à l'invitation et participera à hauteur de 5 ou 6 personnes.

Le Périsc'olympiade se déroulera vendredi 14 juin de 18h00 à 19h30 à l'accueil périscolaire Louis Buton sur le thème Autrefois Louis Buton. Les Élus et les enseignants sont invités.

Cette animation conviviale centrée sur le partage, va permettre à chacun de s'essayer à des ateliers comme les jeux en bois, des activités manuelles, des jeux de construction et de petits jeux sportifs.

- La Pénrière :

Le Périsco Show aura lieu vendredi 7 juin à partir de 19h00. Un spectacle proposé, imaginé et créé par les enfants avec l'équipe d'animation. Il y sera proposé des chants, de la danse, des sketches et beaucoup de bonne humeur.

Les deux projets seront suivis d'un moment de convivialité avec les familles, les enfants, les élus et les équipes d'animation afin de clôturer l'année scolaire qui vient de s'écouler.

☐ Chouette et Cie

- Mercredi :

Courant avril, les enfants (3/4 ans) ont pu rencontrer les agents de la police municipale et visiter la caserne des pompiers. Une rencontre inoubliable pour les enfants. Ils ont réalisé un déplacement à pied avec la police municipale afin de se rendre à la caserne puis ils ont découvert la caserne d'Aizenay avec des pompiers volontaires pour réaliser avec eux plusieurs ateliers durant la matinée. Pour clôturer l'année, des sorties sont prévues les 12 et 19 juin :

- Visite d'une ferme pédagogique à Saint Christophe-du-Ligneron (pour les 2/3 ans et les 5 ans) ;
- Visite du château d'Apremont (pour les 6/7 ans) ;
- Visite du jardin à vent à Notre Dame de Mont (pour les 3/4 ans).

- Vacances de Printemps

L'accueil de loisirs Chouette et Cie accueille les enfants de 3 ans à 12 ans.

Une moyenne de 101 enfants la première semaine et de 91 la seconde semaine a été accueillie lors de ses vacances de printemps.

☐ Conseil Municipal des Enfants (CME)

Les enfants du CME ont réalisé des affiches et des photos sur la thématique de leur projet "le harcèlement". Les enfants ont été filmés en répondant à des questions sur le harcèlement. Le montage de la vidéo est en cours de finalisation.

- Commémoration du 8 mai :

Le conseil municipal des enfants a participé à la commémoration du 8 mai, une quinzaine d'enfants étaient présents. Ils ont lu un poème de Paul ÉLUARD « LIBERTÉ ».

☐ Passeport du civisme

Le lundi 13 mai a eu lieu une rencontre avec les enseignants des 3 écoles, les ambassadeurs, le conseil des sages et les agents de la collectivité, l'ordre du jour était le suivant :

- Organisation de la journée de clôture du 14 juin 2024 ;
- Evaluation de l'année écoulée ;
- Projection pour l'année 2024-2025.

☐ Antenne Jeunesse

- Vacances de Printemps :

Fréquentation très satisfaisante marquées par des temps forts (stage BD, stage bien-être, temps en lien avec la semaine verte, journée intercommunale avec les structures jeunesse du territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, ...)

- À venir :

Participation de l'Antenne Jeunesse :

- Le 22 mai à la Fête du jeu ;
- Le 21 juin à la Fête de la musique ;
- Le 23 juin au marché festif.

- Vacances d'été :

- Stages sportifs et projet rénovation d'un transformateur ;
- Aizenay plage avec un stand de bar à sirop les vendredis après-midi ainsi que trois temps d'animations ;
- Un séjour pour les 11-14 ans du 8 au 11 juillet ;
- La fête du 13 juillet ;
- Le Marché des arts et du goûts.

☐ AGENDA

- **Mardi 21 mai** : ouverture sur le portail famille des inscriptions à Chouette et Compagnie pour les vacances d'été et les camps à partir de 20h00, jusqu'au 23 juin 23h59.

- **Jeudi 23 mai** : Invitation au voyage en famille à 19h à l'Antenne Jeunesse (soirée d'échanges et de témoignages autour du voyage en famille avec enfants et ados, à pied, à vélo, en train, en van... en France et à travers le monde. Comment se lancer dans un tel projet ? Quels impacts sur les liens familiaux et le rôle de parent ?)

- **Vendredi 24 mai** à 10h00 salle du conseil municipal : Réunion Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

- **Jeudi 6 juin** à 18h15 à Chouette et Compagnie : réunion du Comité consultatif Enfance Jeunesse Citoyenneté et intergénération.

- **Vendredi 14 Juin** « Escape Game » à travers la ville et remise des diplômes et des médailles du passeport du civisme par Monsieur le Maire.

4- COMMISSION RELATIONS ECONOMIQUES, ARTISANAT ET COMMERCE

☐ Ouvertures

- Des nouveaux bureaux d'« Aussi taux prêt » depuis le 2 avril 2024. Deux bureaux seront loués de façon permanente, Samantha MARQUIS (RH, bilan de compétences, orientation scolaire) et deux personnes de « Jour d'un projet ». Deux salles restent disponibles à la location (capacité max 5 et 14 personnes) ;
- De la boutique « Le Divine Atelier » : atelier de bijouterie (réparation, transformation, création de bijoux) et vente de bijoux ;
- De la boutique « Péché Mignon » : prêt à porter et lingerie pour hommes et femmes ;

- De l'enseigne « City Zen » (bâtiment les Sittelles).

☐ Agenda :

Une animation sera proposée 3 dimanches de juin sur le marché.

Afin de créer un moment de convivialité, les agésinates pourront y trouver une animation musicale ainsi qu'une animation pour les enfants.

Les commerçants du marché proposeront, à la vente, leurs produits pour une consommation sur place.

- **Dimanche 16 juin** : école de musique Atelier Musical Vent d'Ouest (AMVO) et animation pour les enfants : Chamallow.

- **Dimanche 23 juin** : le Réveil Agésinate et les Petits Bolides.

- **Dimanche 30 juin** : la chorale Voix-là et maquillage des enfants par l'Antenne Jeunesse.

5- DÉLÉGATION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

☐ Agenda :

- **Mardi 4 juin à 18h** en mairie : réunion de la délégation tourisme et valorisation du patrimoine.

6- COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

16 mai : moment de convivialité avec les agents du CCAS (petite crèche, Oriane et Florence anciennement à Mosaïque et Marina, nouvel agent recruté pour le portage à domicile. Chacun s'est présenté, c'était convivial.

22 mai : Fête du jeu sur le thème du far west.

7- COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE

3 juin : animation 10 000 arbres, Parc des Sittelles toute la journée.

8- COMMISSION SPORT

26 mai : Football masculin : finale de la coupe de Vendée à Montaigu.

9 juin : Basket féminin : finale de la coupe de Vendée aux Achards.

9- COMMISSION AMENAGEMENT ET URBANISME

3 juin : prochain Comité consultatif.

○○○

Monsieur le Maire explique que les premiers aménagements du cœur de ville s'inscrivant dans l'animation des Floralies ont été réalisés. Il reste la peinture au sol à réaliser.

Les ronds-points sont également aménagés.

Pour l'ensemble de ces actions menées Monsieur le Maire remercie les services pour la qualité du travail réalisé

IV. DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service des Finances

1 – Lotissement Le Pré du Bois – Cession de la parcelle BL 18 au budget principal

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, la commune a acquis la parcelle BL 18 pour l'aménagement du lotissement d'habitation Le Pré du Bois. Cette parcelle est classée en zone 2AUh au PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat), la rendant à ce jour non constructible.

Avant de pouvoir envisager une modification du classement de cette parcelle, la commune doit avoir au préalable aménager l'intégralité des parcelles classées en zone 1 AUha.

Par conséquent, il est proposé de réintégrer le foncier dans l'inventaire communal et racheter cette réserve foncière par le budget principal. Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire précise que ce terrain rentre ainsi dans le patrimoine de la commune et pourra être valorisé le cas échéant pour la réalisation d'un lotissement. Pendant longtemps il y avait une exploitation agricole avec application d'un principe de réciprocité d'un périmètre, ne permettant pas la réalisation d'une zone dédiée à l'habitat.

Monsieur Noël DANIEAU demande ce que va devenir ce terrain, dans l'attente d'un projet d'habitat. Monsieur le Maire répond que le zonage de cette parcelle au PLUiH, ne permet pas un aménagement à court terme. Il sera nécessaire de faire un bilan des zones constructibles avant de pouvoir aménager celle-ci. Cela n'est pas certain avec le principe de zéro artificialisation. Monsieur Christophe GUILLET précise que cette parcelle, dans cette attente, est exploitée par un agriculteur.

A la question de Madame Corinne ARNAUD qui demande si la priorité c'est la ZAC, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire ajoute que cette délibération est prise à la demande de la Trésorerie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le rachat de la parcelle BL 18 par le budget principal
- Dit que la dépense sera réalisée au compte 2111 de l'opération d'équipement n°101 « Acquisitions foncières », tels que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE : **OUI : 27** **NON :** **ABSTENTION :**

Service Urbanisme et Aménagement

2 – Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Rénovation énergétique

Monsieur Christophe GUILLET explique que l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU) permet de soutenir et d'accompagner les particuliers dans la rénovation de leur habitat par des aides financières spécifiques de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), du Conseil Départemental de la Vendée et de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Cet accompagnement financier vise les travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au handicap ou à la vieillesse et à la rénovation des logements indignes ou très dégradés.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que la Ville d'Aizenay a porté entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2021, une OPAH-RU sur le quartier Planty-Gobin. Le périmètre d'intervention s'étendait sur une surface de 2,5 hectares et comprenait 58 logements. Afin de renforcer cet accompagnement, la Ville d'Aizenay a mis en place une aide spécifique pour le renouvellement des façades et des clôtures. Le bilan final de cette OPAH-RU s'est montré concluant et encourageant pour le renouvellement de cette opération sur un secteur plus étendu.

Dans ce cadre, la Ville d'Aizenay a souhaité renouveler la mise en place d'une OPAH-RU sur un secteur de 12 hectares dans le cœur de ville d'Aizenay. Monsieur le Maire rappelle que le principe du renouvellement d'une OPAH-RU a été validé au conseil municipal du 29 mars 2022 par la délibération n°11 dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire du programme Petites Villes de Demain.

La Ville d'Aizenay s'engage également à renouveler l'aide complémentaire pour les façades et/ou les clôtures à hauteur de 40% du coût total des travaux plafonné à 2 500 € par logement sur le secteur délimité du cœur de ville.

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire communal, la Ville d'Aizenay versera une aide complémentaire à l'ANAH pour les travaux de rénovation énergétique à hauteur de 250 € par logement.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la Communauté de Commune Vie et Boulogne et le Conseil Départemental (déléataires des aides ANAH) fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU. La convention d'opération a été signée le 16 février 2023 pour une durée allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 258 logements occupés par leur propriétaire, 42 logements indignes et très dégradés et 9 logements inclus dans des copropriétés.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 4 371 253,00 € (tous partenaires confondus) pour les 3 ans de l'opération.

En parallèle aux aides apportées par l'ANAH et le Conseil Départemental de la Vendée, la Commune d'Aizenay a décidé de s'engager pour l'ensemble des logements situés au sein du périmètre :

- À la mise en place d'une opération Façades et Clôtures ;
- À promouvoir et financer en partie la réalisation de diagnostics énergétiques et les travaux visant à améliorer l'isolation thermique.

Les objectifs quantitatifs visent 33 propriétaires occupants et 21 logements locatifs sur la durée de la convention. Cette aide complémentaire est plafonnée à la somme votée chaque année au budget.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'OPAH-RU, un dossier de demande de propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique est désormais complet.

Il rappelle que ces aides sont principalement communales et qu'il convient au Conseil Municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Il présente le dossier de demande d'aides aux travaux de rénovation énergétique :

Demandeur	Adresse du Projet	Nb de prime	Montant total des devis	Aide plafonnée à :	Montant subvention commune d'Aizenay
THOMAS Simon et	19 Route de Venansault 85190 AIZENAY	1	52 162,00 €	250,00 € par logement	250,00 €

LEBLANC Chloé					
	TOTAL	1	52 162,00 €		250,00

Monsieur Christophe GUILLET précise que le paiement ne pourra être effectué que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.

Monsieur le Maire souligne qu'il existe des aides complémentaires provenant de la Région et de l'ADEME. Il précise que les aides peuvent parfois aller jusqu'à 60% au global mais que cela dépend également des revenus du porteur et du projet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022 validant le principe et le périmètre de l'OPAH-RU,

Vu la convention d'opération relative à l'OPAH-RU signée le 16 février 2023,

Considérant l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme du 6 mai 2024,

Considérant la demande de subventions présentée ci-dessus,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les demandes de subvention ci-dessus présentées.

- Dit que les subventions seront versées uniquement si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 27** **NON :** **ABSTENTION :**

Service des Affaires Juridiques

3 – Réhabilitation sans tranchées de réseaux d'assainissement des eaux usées - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Monsieur Philippe CLAUTOUR informe le Conseil Municipal que pour tout marché de maîtrise d'œuvre, l'assemblée délibérante doit prendre une délibération approuvant le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle du projet (articles L. 2421-2 à L. 2421-5 du code de la commande publique).

Le programme élaboré par le maître d'ouvrage comporte les éléments suivants relatifs à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage (L 2421-2 du code de la commande publique) :

1° Les objectifs que l'opération doit permettre d'atteindre ;

2° Les besoins que l'opération doit satisfaire ;

3° Les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement.

L'élaboration du programme et la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération doivent se faire avant tout commencement des études d'avant-projet par le maître d'œuvre (articles L. 2421-3 du code de la commande publique).

La commune souhaite recruter un maître d'œuvre pour mener à bien la lutte contre les apports d'eaux parasites d'infiltration et de drainage et plus particulièrement pour la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

Les travaux projetés consistent à réaliser la réhabilitation des canalisations publiques d'assainissement par des interventions sans tranchées (chemisage continu, gainage des branchements, éclatement de réseaux existants...) sur les secteurs suivants :

- Impasse des Peupliers – environ 80 ml de conduite principale et 40 ml d'antenne ;
- Impasse d'Aunis – environ 30 ml de conduite principale ;
- Impasse du Maine – environ 30 ml de conduite principale ;
- Rue des Renardeaux – environ 40 ml de conduite principale et 30 ml d'antenne ;
- Route de Challans – environ 100 ml de conduite principale et 60 ml d'antenne ;
- Sous bâtiment Weldom – environ 190 ml de conduite principale.

Le planning prévisionnel pour cette opération est le suivant :

- Consultation des entreprises pour le marché de maîtrise d'œuvre : avril 2024 ;
- Signature et notification du marché de maîtrise d'œuvre : mai 2024 ;
- Etudes de conception : juin-juillet 2024 ;
- Consultation et choix de l'entreprise : septembre-octobre 2024 ;
- Réalisation des travaux : novembre-décembre 2024 et mars-avril 2025.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 100 000 € HT.

1° Les objectifs que l'opération doit permettre d'atteindre :

Les objectifs de ces travaux sont :

- Rétablir l'étanchéité de l'ouvrage existant ;
- Redonner les caractéristiques mécaniques compatibles avec des sollicitations auxquelles l'ouvrage est soumis ;
- Maintenir l'hydraulicité de l'ouvrage existant ;
- Protéger l'ouvrage contre la corrosion et l'abrasion.

2° Les besoins que l'opération doit satisfaire :

Les réseaux d'assainissement des eaux usées sur les secteurs susnommés ont besoin d'être réhabilités pour garantir la continuité du service sur ces secteurs à l'avenir. Afin d'éviter des travaux de voiries importants, il est nécessaire qu'un maître d'œuvre accompagne la ville pour répondre au besoin de réaliser ces réhabilitations sans tranchées.

3° Les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement :

Ces travaux devront se faire depuis l'intérieur des ouvrages existants sans ouverture de tranchées. Ce type de travaux appartient à la famille des « travaux sans tranchées ». Le maître d'œuvre aura au préalable défini la technique la plus appropriée.

L'écoulement des eaux dans les collecteurs existants devra être maintenu en permanence. Le maître d'œuvre devra prévoir, sauf si le procédé utilisé le permet, les équipements nécessaires afin d'assurer la continuité du service et libérer les zones de travail suffisantes.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont consécutifs aux conclusions du schéma directeur des eaux usées. L'objectif est de réduire l'arrivée d'eaux parasites à la station d'épuration. Il faut donc rendre les réseaux d'eaux usées étanches aux eaux pluviales. C'est la raison pour laquelle des études ont été faites. D'autres travaux sont à venir comme ceux de la route du Poiré.

Monsieur Christophe GUILLET explique que le chemisage des réseaux permet de protéger la durée de vie des canalisations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce programme et l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu les articles L. 2421-1 à L. 2421-5 du Code de la Commande Publique,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le programme de la présente délibération et son enveloppe financière prévisionnelle des travaux de 100 000 € HT.

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : **OUI : 27** **NON :** **ABSTENTION :**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VINGT-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

---o0o---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai, le Conseil Municipal de la commune d'AIZENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de la Mairie d'Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY, Maire.

Conseillers Municipaux	Présents / Excusés / Pouvoirs
ADELÉE Serge	<i>Pouvoir à Philippe CLAUTOUR</i>
ARNAUD Corinne	Présente
BARANGER Claudie	Présente
BELLECC Sandrine	Présente
BEYER Bernard	<i>Excusé</i>
CHALLET Sylvain	Présent
CLAUTOUR Philippe	Présent
COUTON Jean-Marc	<i>Pouvoir à Jean-Pierre GUILLET</i>
DANIEAU Noël	Présent
DESPRES Stéphane	Présent
FISSON Isabelle	Présente
GRELLIER Cédric	<i>Pouvoir à Noël DANIEAU</i>
GRONDIN Sabrina	Présente
GUÉRINEAU Isabelle	Présente
GUILLET Christophe	Présent
GUILLET Jean-Pierre	Présent
GUILLOMNEAU Céline	Présente
HAMARD Yvan	<i>Excusé</i>
LUCAS Wilfried	Présent
MORNET Françoise	<i>Pouvoir à Roland URBANEK</i>
PIFFETEAU-GASTON Isabelle	<i>Pouvoir à Marcelle TRAINÉAU</i>
PONZO Marjorie	Présente
RABILLER Dany	Présent
ROBIN Delphine	Présente
ROCHER Jacqueline	<i>Pouvoir à Franck ROY</i>
ROY Franck	Présent
TRAINÉAU Marcelle	Présente
URBANEK Roland	Présent
VINET Adeline	<i>Pouvoir à Philippe CLAUTOUR</i>

V. LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 17/04/2024 AU 14/05/2024

En application des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici les décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal par délibération du 25 mai 2020 :

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2024-068	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AK 46 - IA 085 003 24 V0032
2024-069	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AT145 - IA 085 003 24 V0033
2024-070	Fourniture de Chaux vive Neutralac S2 pour la station d'épuration - VEOLIA (85000 LA ROCHE SUR YON) - pour un montant de 6 950 € HT (8 340 € TTC)
2024-071	Attribution et signature du marché public n°2024SP06 d'étude géotechnique dans le cadre du projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux usées passant sous la RD948 - FONDOUEST (49072 BEAUCOUZE) - montant total de 9 850 € HT (11 820 € TTC)
2024-072	Achat et mise en place d'une tyrolienne téléphérique au Parc des Engoulevents - PROLUDIC (37210 VOUVRAY) - pour un montant 28 345,35 € HT (34 014,42 € TTC)
2024-073	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AV 217 - IA 085 003 24 V0034
2024-074	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AL 64- IA 085 003 24 V0035
2024-075	Avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des tribunes du stade de football - SARL PELLEAU & ASSOCIÉS (85000 LA ROCHE SUR YON) - modification de la durée des travaux et donc de la rémunération du titulaire en phase DET, le montant ajouté est de 1 576,80 € HT (1 892,16 € TTC) soit une augmentation de 7,71 % du montant du marché initial qui désormais est de 22 030,80 € HT (26 436,96 € TTC).
2024-076	Mission de contrôle technique pour travaux de réaménagement du hall d'entrée de la salle de sports du Noroit - SOCOTEC (85000 LA ROCHE SUR YON) - pour un montant de 900 € HT (1 080 € TTC)
2024-077	Acquisition d'un véhicule Citroën Jumpy pour les Services Techniques - UGAP (44481 CARQUEFOU) - pour un montant de 27 855,84 € HT (33 346,06 € TTC)
2024-078	Achat de mobilier de bureau pour les services techniques, table de réunion et chaises - BUREAU VALLEE (85000 LA ROCHE SUR YON) pour un montant de 8 868,46 € HT (10 642,15 € TTC)
2024-079	Achat d'un four pour le restaurant scolaire la Pénrière - ERCO (79000 NIORT) - pour un montant de 11 560,50 € HT (13 872,60 € TTC)
2024-080	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AT 354- IA 085 003 24 V0036
2024-081	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AE 264- IA 085 003 24 V0038
2024-082	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AH 153- IA 085 003 24 V0039
2024-083	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle BX 69p- IA 085 003 24 V0029
2024-084	Études de diagnostic et de définition d'un programme pour la mise en place de modulaires à vocation de bureaux au centre technique municipal - SARL IP Conception (85190 AIZENAY) - pour un montant de 2 220,00 € HT (2 664,00 € TTC)
2024-085	Ouverture ligne de trésorerie 500 K€ - Crédit Agricole de Vendée
2024-086	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AO 384- IA 085 003 24 V0041
2024-087	Bail mobilité (logement CMP) du 06/05 au 30/08/24 pour un montant de 350 €/mois

Séance levée à 20h07.



Le présent procès-verbal a été approuvé lors du Conseil Municipal du 18 juin 2024.

À Aizenay,

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Jean-Pierre GUILLET
Secrétaire de séance

Publié sur le site internet le **24 JUIN 2024**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VINGT-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

---o0o---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai, le Conseil Municipal de la commune d'AIZENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de la Mairie d'Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY, Maire.

Conseillers Municipaux	Présents / Excusés / Pouvoirs
ADELÉE Serge	<i>Pouvoir à Philippe CLAUTOUR</i>
ARNAUD Corinne	Présente
BARANGER Claudie	Présente
BELLECC Sandrine	Présente
BEYER Bernard	<i>Excusé</i>
CHALLET Sylvain	Présent
CLAUTOUR Philippe	Présent
COUOTON Jean-Marc	<i>Pouvoir à Jean-Pierre GUILLET</i>
DANIEAU Noël	Présent
DESPRES Stéphane	Présent
FISSON Isabelle	Présente
GRELLIER Cédric	<i>Pouvoir à Noël DANIEAU</i>
GRONDIN Sabrina	Présente
GUÉRINEAU Isabelle	Présente
GUILLET Christophe	Présent
GUILLET Jean-Pierre	Présent
GUILLOMNEAU Céline	Présente
HAMARD Yvan	<i>Excusé</i>
LUCAS Wilfried	Présent
MORNET Françoise	<i>Pouvoir à Roland URBANEK</i>
PIFFETEAU-GASTON Isabelle	<i>Pouvoir à Marcelle TRAINÉAU</i>
PONZO Marjorie	Présente
RABILLER Dany	Présent
ROBIN Delphine	Présente
ROCHER Jacqueline	<i>Pouvoir à Franck ROY</i>
ROY Franck	Présent
TRAINÉAU Marcelle	Présente
URBANEK Roland	Présent
VINET Adeline	<i>Pouvoir à Philippe CLAUTOUR</i>

